

**Fonds NN 1**  
**Cote CH AVO NN1**

**INVENTAIRE**

Divers actes notariés :

- 1777 : Copie d'un acte de concession au nom d'un certain Daniel Matthey
- 1833 : Echange et contre-échange de terrain entre Ami Jacob Favre et Charles Matthey
- 1855 : Acquisition d'un terrain entre Robert Favre et Auguste Jeanneret Grosjean
- 1855 : Acquisition d'un sol de bâtiment entre Edouard Robert Favre et Ed. Sandoz
- 1855 : Contrat de vente entre la Cie neuchâteloise du Chemin de fer et Ed. Robert Favre
- 1856 : id.
- 1865 : PV. d'abornement entre les mêmes
- 1872 : Convention entre sept propriétaires de terrains au Bied
- 1875 : 2 conventions immobilières entre Ed. Robert Favre et les époux Bertsch
- 1878 : PV d'un règlement de compte définitif entre Ed. Robert Favre et la Cie du chemin de fer.
- 1881 : Devis + 4 croquis pour fosse d'aisance de Perruchi frères à M. Robert
- 1884 : Accord entre deux propriétaires, Ed. Robert et le sieur Jacob, au sujet de l'écoulement des eaux du toit de Ed. Robert Favre. (deux documents)
- 1894 : Reçu du cadastre du Locle.

Ce lot est complété par :

- 3 photocopies concernant la fabrique Klaus
- 1 facture originale « Klaus » (vierge)
- 1 facture originale « Klaus » pour livraison à une épicerie Zbinden à Eggersmatt (FR) en date du 27 juillet 1918
- 1 article de journal concernant la fabrique Klaus du Locle

**Provenance**

Les documents proviennent tous du Locle néanmoins, le dépositaire n'a pas pu ou pas voulu indiquer comment cet ensemble lui était parvenu.

**Intérêt du fonds**

Les documents semblent provenir essentiellement d'un certain Edouard Robert allié Favre. Ils constituent un ensemble typique des documents conservés pour raisons juridiques ou administratives, à titre de preuve.

On y voit apparaître le fruit des tractations entre le sieur Robert et la Compagnie neuchâteloise du chemin de fer du Jura industriel, entre Robert et ses voisins ...

Les documents relatifs à la fabrique Klaus ne sont pas davantage documentés. Le fait de les avoir conservés témoignent certainement de l'attachement du dépositaire pour sa région et de ses regrets de voir cette fabrique émigrer en France voisine.

